



Date de convocation :
Le 13 novembre 2020

Nombre conseillers :

En exercice : 48

Présents : 34 (dont 13 en visioconférence*)

Votants : 37 (dont 3 procurations)

▪ Dont pour : 37

▪ Dont contre : 0

▪ Dont abstention : 0

Secrétaire de séance :

Mme NADIAH SURVILLE-PERAFIDE

Délibération n°2020.11.06/94

**Constitution de la
Commission Consultative d'Élaboration
et de Suivi (CCES)
du Programme Local de Prévention des
Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)
de CAP Excellence**

Rapporteur

M. Alix NABAJOH

Acte rendu exécutoire

- Après transmission en préfecture,

le : 09 DEC. 2020

- Publication ou notification,

le : 10 DEC. 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6^{ème} séance

Séance du 20 novembre 2020

L'an deux-mille-vingt, le vendredi 20 novembre à 10 heures 30 minutes, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni en séance publique au centre culturel Sonis 97 139 Les Abymes, sous la présidence en salle de Monsieur Dominique BIRAS, le président, Monsieur Eric JALTON, étant en visioconférence, les 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, respectivement Messieurs Ary CHALUS et Harry DURIMEL, étant excusés.

Etaient présents : 33 conseillers communautaires

Président : M. Eric JALTON*

Vice-présidents : M. Dominique BIRAS (3^{ème} vice-président)- M. Georges BREDDENT (5^{ème} vice-président)- Mme Murielle JABES (7^{ème} vice-présidente)- M. Jacques BANGOU (8^{ème} vice-président)*- Mme Francesca FAITHFUL (9^{ème} vice-présidente)- M. Chazy CIRANY (10^{ème} vice-président)*- Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO (11^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE (12^{ème} vice-présidente)- Mme Marie-Gilberte COMPPER (13^{ème} vice-présidente)- M. Teddy FOULE (14^{ème} vice-président)

Autres membres du bureau : Mme Renée-George NABAJOH-DELOUMEAUX- Mme Laisely PARAT-EDOM*- M. Georges DAUBIN- M. William SURDIN* - M. Didier MERIDAN

Autres conseillers communautaires : Mme Claudine Danila BAZILE-CHALUS- Mme Marie-Claude BEAUZOR-ALEXIS- Mme Johanne DAHOMAS- M. Justin DESSOUT- Mme Jacqueline FAVORINUS*- Mme Maddly GARGAR- M. Fulbert HENRY*- Mme Marie-Solange LE BLANC*- M. Joseph LEE- M. Michel MADO*- Mme Marie-Andrée MANDIL- M. Fabert MICHELY*- M. Alix NABAJOH- M. Rosan RAUZDUEL*- M. Alain SOREZE- Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE- Mme Nadège THEOPHILE*

Nombre de conseillers ayant donné pouvoir : 4

Vice-présidente : Mme Eliane GUIOUGOU (6^{ème} vice-présidente) à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

Autres membres du bureau : Mme Corinne PETRO à M. Chazy CIRANY
Mme Tania GALVANI à M. Georges BREDDENT

Autre conseillère communautaire : Mme Sandra ENJARIC à M. Jacques BANGOU

Nombre de conseillers absents excusés : 10

Vice-présidents : M. Ary CHALUS (1^{er} vice-président)- M. Harry DURIMEL (2^{ème} vice-président)- Mme Hélène MOLIA-POLIFONTE (4^{ème} vice-présidente)

Autres membres du bureau : M. Jean-Luc CELIGNY- Mme Lyliane PIQUION

Autres conseillers communautaires : M. Fred EUSTACHE- Mme Magaly MARCIN- Mme Marie-Camille MOUNIEN- M. Olivier SERVA- M. Dominique THEOPHILE

Nombre de conseiller absent non excusé : 1

Autre membre du bureau : M. Pierre THICOT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1111-8 et R1111-1 ;
- VU le code l'environnement, notamment ses articles L541-1, L541-15-1 et L514-41-19 et suivants ;
- VU la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;
- VU la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;
- VU le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, codifié aux articles R.541-41-19 et suivants du code de l'environnement précisant le contenu, les modalités d'élaboration et de suivi des Programmes Locaux de Prévention et Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DICTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013 ;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DICTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU l'arrêté préfectoral n°SG/DCL/SLAC/BCL daté du 17 octobre 2019 portant composition du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux de mars 2020 ;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du conseil communautaire du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées ;
- VU la délibération n°2016.11/11/352 du conseil communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/01 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 prenant acte de l'installation des membres du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant élection du président du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/06 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à l'ordre du tableau du conseil de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU la délibération n°2020.07.01/08 du conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant délégation de certaines attributions du conseil au président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU le Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets (PRPGD) 2020-2032, adopté par la Région Guadeloupe le 28 février 2020,

Considérant le rapport du président ;

Considérant que le vote a eu lieu sur la base d'une liste unique arrêtée d'un commun accord au sein du conseil communautaire.

Considérant que ni l'organe délibérant ni aucun conseiller n'a été empêché de constituer une autre liste ;

Considérant que l'exécutif de l'assemblée délibérante a donné lecture de la liste de candidatures ;

Considérant que le conseil communautaire a décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret ;

Considérant les résultats du scrutin à main levée ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- D'approuver la création et la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de CAP Excellence.

ARTICLE 2- De désigner comme suit les représentants communautaires siégeant au sein de la CCES :

- M. Fulbert HENRY
- Mme Solange LE BLANC
- M. Alix NABAJOTH
- M. Fred EUSTACHE
- Mme Jacqueline FAVORINUS
- M. Harry DURIMEL

ARTICLE 3- D'autoriser le président à signer tous documents, actes et pièces relatifs à l'exécution de la présente délibération.

ARTICLE 4- Le président, le directeur général de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Abymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'aux membres de la CCES.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le

08 DEC. 2020



Président

Eric JALTON

- Délibération transmise à la sous-préfecture de Pointe-à-Pitre, le 09 DEC 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Abymes, le 10 DEC 2020
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 10 DEC 2020
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 10 DEC 2020
- Délibérations transmise aux membres de la CCES, le 10 DEC 2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

971-200018653-20201120-2020110694-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2020

Affichage : 09/12/2020